



Feux à ciel ouvert : Levée partielle de la mesure d'interdiction

(Lac-Tremblant-Nord, le 30 juin 2023) - Considérant la levée partielle de la mesure d'interdiction de feux à ciel ouvert sur une partie du territoire du Québec tel que proposé par la [SOPFEU](#) et suite à l'évolution des conditions météorologiques dans plusieurs régions, la mesure est modifiée à compter d'aujourd'hui, afin de permettre les feux à ciel ouvert.

Toutefois, considérant la mauvaise qualité de l'air causée par la fumée des incendies qui continuent de faire rage au Québec et vu que la fumée, composée de plusieurs gaz et de particules fines, incommode plusieurs personnes, il est recommandé de ne faire un feu à ciel ouvert que **lorsque strictement nécessaire**, les risques pour la santé et l'environnement étant bien réels.

La situation actuelle pouvant changer rapidement, il est important de consulter le site internet de la SOPFEU pour obtenir les dernières mises à jour disponibles : <https://sopfeu.qc.ca/restrictions/levee-partielle-de-linterdiction-de-faire-des-feux-a-ciel-ouvert-en-foret-ou-a-proximite/>

Merci de votre collaboration !